

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
du 18 juillet 2016

Le **18 juillet 2016** à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la Maison de Pays à Bologne, sur convocation de M. Denis MAILLOT.

Etaients présents : M. MAILLOT Denis, Président, Mmes : ACHINI Agnès, DORE Marie-Thérèse, HALTZ Hélène, HURAUX Carine, HURNI Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, MARTINOT Yolande, VAUTHIERS Chantal, MM : COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DESPREZ Christian, JOURDE Jean Marie, KUHNER Gilbert, LESEUR Philippe, MAJORKIEWIEZ Francis, MERGER François, NOIROT Luc, PASQUIER Jean-Michel, PAULIN Michel, PIERRE Nicolas, POINSOT Patrick, REMY Claude, ROY Jean-Yves, RUBINI Jacky, VOIRIN Patrice

Suppléant(s) : M. MERGER François (de M. DIEUDONNE Jean-Paul)

Etaients Excusé(es) ayant donné procuration : Mmes : BAUSSMAYER Arlette à M. RUBINI Jacky, CATTANI Annick à Mme VAUTHIERS Chantal, MM : CONTAL FABIEN à M. VOIRIN Patrice, LAMONTRE Jean François à Mme HURNI Marie-Thérèse, PELLOUARD Laurent à M. PIERRE Nicolas

Excusé(s) : Mmes : ALBAR Patricia,

Etaients absents : MM : DEMERSON Pascal, DERREZ Jean Pierre, DIEUDONNE Jean-Paul, LEJOUR Jérôme

- **Présentation de l'avancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par le CDHU**

Le Président rappelle en préambule l'origine du PLUi. En 2009, les élus en place ont approuvé à l'unanimité la réalisation de ce PLUi. Ce document d'urbanisme, financé par la communauté de communes, a pour vocation d'apporter un réel soutien au développement du territoire et de chaque commune. De nombreuses réunions ont déjà eu lieu à ce sujet. Les Maires de chaque commune ont également été invités à rencontrer la personne en charge de ce dossier au niveau du CDHU.

La politique voulue par le Président a toujours été de ne pas s'immiscer dans les décisions des communes. Aussi, le Président s'étonne fortement d'un échange de mail entre la commune de ROUECOURT et le CDHU où le Maire en place regrette « l'ingérence » du Président de la communauté de communes. M. MAILLOT souhaite vivement que M. le Maire de Rouécourt revienne sur ces propos. M. FLEURY étant absent ce jour, le Président fait part de ce regret au conseiller municipal de Rouécourt, présent dans la salle.

M. GODIN, du CDHU présente ensuite l'état d'avancement du PLUi. Il indique avoir adressé à chaque commune, une proposition de zonage communal. Il précise que ce document est un projet que chaque commune doit amender. Il indique également que parallèlement à ce projet, chaque commune doit formaliser par écrit, qu'un débat a eu lieu au sein de son conseil municipal, sur le PADD.

Des rendez-vous sont pris avec les Maires afin de finaliser les projets de zonage.

- **Approbation procès-verbal du 18/04/2016**

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu de la séance du 18 avril 2016, celui-ci est adopté à l'unanimité.

- **Avis de la Chambre Régionale des Comptes (Rapport n°2016.07.B.01)**

Le Président informe que le Préfet a saisi à tort la Chambre Régionale des Comptes, sur le CA 2015. En effet, les comptes administratifs de 2015 devaient simplement être envoyés, pour information, à la CRC, suite à la saisine de 2015.

S'agissant, même à tort, d'une saisine de la CRC, il convient d'en informer le conseil communautaire, chose faite.

- **Décision Budgétaire Modificative n°1 (Rapport n°2016.07.B.02)**

Le président informe l'assemblée qu'il convient de modifier le budget primitif 2016 afin d'intégrer les écritures comptables liées à l'acquisition sur 3 ans, du progiciel comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité de modifier le budget primitif 2016 comme suit :

***Section d'investissement :***

dépenses :

article 2313 : - 2 829.60 €

article 2051 : + 5 659.20 €

recettes :

article 16878 : + 2 829.60 €

- **Approbation règlement du temps de travail (Rapport n°2016.07.B.03)**

Le Président propose la mise en place d'un règlement intérieur du temps de travail du personnel de la collectivité. Il informe que ce document a fait l'objet d'une diffusion pour avis auprès des différentes directions de la communauté de communes et a été validé par le Comité Technique le 5 juillet dernier.

Après étude du document adressé à tous les délégués communautaires, le conseil de communauté ADOPTE à l'unanimité le règlement du temps de travail.

- **Participation étude "ordures ménagères" (Rapport n°2016.07.B.04)**

La Loi NOTRe du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, rend la compétence collecte et traitement des déchets obligatoire pour les communautés d'agglomération et de communes, au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

L'Agglomération de Chaumont et la Communauté de Communes du Bassin Nogentais ont donc souhaité anticiper ce transfert de compétence en lançant une étude technique et financière.

Toutes les communes du territoire d'étude ont transféré leur compétence « ordures ménagères » au Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM Centre Haute-Marne ou SMICTOM Sud). Les SMICTOM transfèrent ensuite le traitement des ordures ménagères au Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers (SDEDM).

La commande passée par le conseil d'agglomération de Chaumont ainsi que le conseil communautaire du bassin Nogentais portait sur la réalisation de deux études distinctes, une pour chaque collectivité.

Le but était d'étudier les différentes politiques de financement et de gestion technique de la compétence ordures ménagères sur le territoire actuel des collectivités.

Ces études devaient reposer sur différents scénarii sur les 5 prochaines années.

A l'heure actuelle, le bureau d'études retenu pour ce travail n'a pas encore terminé la collecte des informations. Il est donc proposé de se « rattacher » à cette étude afin que soit pris en compte notre périmètre communautaire dans la décision à venir sur le financement de cette compétence ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la participation à cette étude pour un montant de 12 865 € et autorise le Président à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

- **Facturation véhicule publicitaire (Rapport n°2016.07.B.05)**

Après étude par le Bureau et sur proposition du Directeur des Services Techniques, il est proposé de facturer la mise à disposition du véhicule publicitaire à hauteur de 0.30 €/km. Une convention définissant les modalités de ce prêt sera signée avec chaque utilisateur.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

- **Rapport sur table accepté par les conseillers communautaires : Vente de terrains ZAE Bologne – autorisation de travaux**

Le Président indique que les deux parcelles restantes au niveau de la zone d'activité de Bologne sont en cours de vente auprès de deux entreprises différentes. Il indique que des travaux de raccordement eau, assainissement, électricité..., sont nécessaires.

Après délibération, le conseil de communauté accepte la réalisation de ces travaux. Une décision budgétaire modificative sera prise ultérieurement à ce sujet.

- **Point sur la fusion des trois intercommunalités**

Le Président confirme que les trois intercommunalités ont la même volonté de travailler ensemble afin que cette fusion se passe pour le mieux.

Le schéma départemental a été adopté et la fusion sera bien effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La volonté des élus est de travailler pour l'instant à la création de statuts de cette future entité, avec en premier lieu les compétences obligatoires.

Le Président comprend l'inquiétude du personnel mais indique que les compétences optionnelles et facultatives, dont relèvent la plupart des services communautaires, doivent être décidées dans les 1 à 2 ans suivant la fusion. Ainsi, pour 2017, le fonctionnement serait identique à celui de cette année, à l'exception que l'employeur sera la nouvelle communauté d'agglomération.

M. MAILLOT confirme le souhait de garder des activités sur le territoire ainsi qu'un pôle de proximité pour les usagers.

Au niveau de la gouvernance, le Président souligne qu'effectivement les bourgs centres seront impactés par les nouveaux modes de calcul de répartition des sièges.

Le bureau d'études retenu pour aider à la fusion des intercommunalités travaille également sur la compétence scolaire. Une réunion de présentation des 3 intercommunalités devrait avoir lieu en septembre, à destination de tous les conseillers municipaux.

- **Questions diverses**

Le Président indique qu'une réunion aura également lieu afin de présenter aux Maires l'impact de la fusion des intercommunalités sur la fiscalité des communes.

Mme Vauthiers s'interroge sur la rénovation du logement de la MARPA, sinistré à la suite d'un incendie. Le Président indique qu'une procédure est en route au niveau de l'assurance dommage-ouvrage. Le résultat de l'expertise doit être rendu prochainement, les travaux de réhabilitation ne pouvant pas démarrer avant.